

Au moment où la Nation camerounaise se joignait à la communauté internationale, le 10 décembre dernier, pour célébrer la 72ème édition de la Journée internationale des droits de l'Homme, la Commission nationale des Droits de l'Homme et des libertés (Cndhl) sous l'impulsion de son président par intérim, le Pr. James Mouangue Kobila, a saisi l'opportunité de louer les actions menées jusqu'ici, par les pouvoirs publics pour contenir l'évolution de la pandémie de Covid-19 sur le sol camerounais.

La célébration de la 72ème édition de la Journée internationale des Droits de l'Homme, le 10 décembre, a été une occasion pour de nombreuses entités de défense de droits de l'Homme, de manifester et de reconnaître la valeur de la personne humaine dans un Etat de droit comme le nôtre, à l'instar de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés (Cndhl) qui s'est toujours distinguée dans ce cadre. À cet effet, le thème retenu cette année par le haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, « Reconstruire en mieux – défendons les droits de l'Homme », constitue le leitmotiv non seulement pour toute la nation camerounaise, mais également pour la Cndhl, afin d'assumer le devoir institutionnel de la protection des droits des citoyens.

Tel que visé par les 58 Etats membres des Nations-unies dont fait partie le Cameroun, à travers l'adoption depuis 2015, du programme ambitieux de l'« Agenda 2030 pour le développement durable » qui s'articule autour des Objectifs de développement durable (Odd). a ce titre, depuis l'adhésion de notre pays à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (Dudh), dès son accession à l'indépendance, le 1er janvier 1960, la promotion du droit à la santé constitue dès

lors le souci profond des pouvoirs publics. Celui de promouvoir et de préservé la santé des populations camerounaises.

Ce qui s'est matérialisé à travers les mesures barrières et le plan de riposte de notre gouvernement face à la pandémie de Covid19, particulièrement apprécié par l'Organisation mondiale de la santé (Oms), qui s'est réjouie de la manière avec laquelle les pouvoirs publics se sont mobilisés pour empêcher l'évolution de cette crise sanitaire sur le sol camerounais.

A ce propos, au moment où la Nation camerounaise célèbre en synergie avec la communauté internationale la commémoration des droits humains, l'instance nationale de défense des droits de l'Homme que dirige de façon intérimaire, le Pr. James Mouangue Kobila, a salué les efforts consentis jusqu'ici par le gouvernement camerounais, à travers ces mesures urgentes et nécessaires prises pour contenir la propagation de cette menace sanitaire sans précédente parmi nos populations. Notamment le port obligatoire du masque dans les lieux publics ; la mise en guarantaine des immigrants provenant des pays fortement touchés et le tracage des cas suspect ; la fermeture temporaire des frontières aériennes, maritimes, terrestres, des établissements scolaires ainsi que des espaces de loisir jusqu'à une certaine heure ; la création d'un centre d'appel d'urgence en vue d'une prise en charge rapide des cas signalés ; la création des centres de dépistage et de prise en charge gratuite des patients positifs dans toutes les régions du pays ; l'homologation des protocoles thérapeutiques et le recours à la médecine traditionnelle ; l'expérimentation de l'éducation à distance et le travail par vidéo conférence grâce aux avantages qu'offre la numérique ; la création d'un fonds spécial de solidarité et bien d'autres. Tel qu'elle l'a précisé à travers la déclaration signée par le Pr. James Mouangue Kobila, le 9 décembre dernier, la Cndhl encourage le gouvernement dans son engagement à préserver des vies, malgré le relâchement constaté dans le cadre du respect de mesures édictées face au Covid-19.

Pour accompagner le gouvernement dans ces actions salutaires, la Cndhl entend ne ménager aucun effort pour continuer à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme, à travers des campagnes de sensibilisation, des plaidoyers, des missions d'enquête et bien d'autres initiatives.

Source : LA NOUVELLE N° 572 du lundi 14 décembre 2020